Département du Gers - - - -Ville de MIRANDE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Décembre 2021 20 h 30 Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 Décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

2021.08.01 – PROJET DE FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DE LA LICENCE IV DE LA HALLE ET PROJET DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION

Appelé à se prononcer sur la fixation d'un tarif de location de la licence IV de la Halle et le projet de signature d'une convention de location de cette licence, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer le tarif de location de la licence IV de la Halle à 100 € par mois et autorise Monsieur Le Maire à procéder à la location de la licence IV et signer la convention avec le preneur telle que présentée.

2021.08.02 - DOMAINE DU CAILLAOUE - VENTE LOT N° 4

Appelé à se prononcer sur la vente du lot n° 4 du domaine du Caillaoué situé à SAINT MEDARD en deux parties, connaissant aujourd'hui les surfaces exactes, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur la vente du lot n° 4 en 2 parties selon les surfaces délimitées par le géomètre, et la cession de la 2ème partie à M. Francis ORTHOLAN et Mme Annie BOURDALLE et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant M. Michel CORTADE à signer l'acte notarié et tout acte afférent à cette cession.

2021.08.03 - BUDGET PRINCIPAL - ANNULATION/REDUCTION DE TITRES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Appelé à se prononcer les demandes d'annulation et réductions de titre et charges exceptionnelles ainsi que sur la décision modificative en découlant, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'annulation et réductions de titres et charges exceptionnelles pour un montant de 1 800 € et autorise la décision modificative en découlant.

2021.08.04. BUDGET PRINCIPAL – SECTION INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE SUITE A LA REALISATION D'UN EMPRUNT COMMUN AVEC LE CCAS DE MIRANDE

Appelé à se prononcer sur la décision modificative au niveau de la section d'investissement suite à la contractualisation de l'emprunt commun avec le CCAS, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise la décision modificative pour un montant de 55 000 €.

2021.08.05 - BUDGET PRINCIPAL - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION ET PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Appelé à se prononcer sur le projet de mise en place d'un système de vidéo-protection et présentation du plan de financement de l'opération, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (3 contre : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI , Mme TROUETTE)

se prononce favorablement sur le projet de mise en place d'un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur le territoire communal ainsi que sur le plan de financement tel que présenté, et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat.

2021-08-06 - BUDGET PRINCIPAL - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DANS LES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE.

Appelé à se prononcer sur le projet de financement des travaux de réfection des locaux de l'Ecole Maternelle, et autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le plan de financement présenté et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement de ces travaux.

2021-08-07 - BUDGET PRINCIPAL - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX SUR LE SITE DU PARC DES SPORTS (TRANCHE 2).

Appelé à se prononcer sur le projet de financement des travaux à réaliser sur le site du parc des sports (tranche 2), et autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Occitanie, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le plan de financement tel que présenté et autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Occitanie.

2021-08-08 - BUDGET PRINCIPAL - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE.

Appelé à se prononcer sur le projet de financement des travaux AD'AP réalisés sur 2 sites de la Commune, et autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le plan de financement de ces travaux tel que présenté et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat.

2021-08-09 - PROJET D'ANNULATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE »

Appelé à se prononcer sur le projet d'annulation de la convention d'utilisation des locaux des services techniques communaux par la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne», le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'annulation de cette convention et autorise la proratisation du montant du loyer pour l'année 2021.

2021-08-10 - BUDGET PRINCIPAL - PROJET D'AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS APPARTENANT A LA COMMUNE AU CIAS CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE.

Appelé à se prononcer sur le projet d'avenant à la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers appartenant à la Commune au CIAS « Cœur d'Astarac en Gascogne », le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le projet d'avenant de la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers appartenant à la Commune dans le cadre du transfert de la compétence Service d'Aide à Domicile tel que présenté et à autorise Monsieur le Maire à le signer.

2021-08-11 - BUDGET PRINCIPAL — PROJET DE SUPPRESSION DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FLUIDES ET DES CHARGES D'ENTRETIEN DES LOCAUX MIS A DISPOSITION DU CIAS

Appelé à se prononcer sur le projet de suppression de la convention de remboursement des fluides et des charges d'entretien des locaux mis à disposition du CIAS «Cœur d'Astarac en Gascogne» le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le projet d'annulation de la délibération du 04/03/2019 adoptant la convention de remboursement des fluides et charges d'entretien des locaux communaux mis à disposition du CIAS.

2021-08-12 - BUDGET PRINCIPAL - PROJET DE RETRAIT DES MISSIONS FINANCES DE LA COMMUNE DE MIRANDE DU SERVICE COMMUN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE

Appelé à se prononcer sur le projet de retrait des missions Finances de la Commune de Mirande du service commun de la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne», le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le projet de retrait des missions finances de la Commune au service commun de la Communauté «Cœur d'Astarac en Gascogne».

2021-08-13 - BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «LES CHATS MIRANDAIS».

Appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Les Chats Mirandais», le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette attribution et autorise Monsieur Le Maire à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association «Les Chats Mirandais».

2021-08-14 - BUDGET PRINCIPAL - NOUVEAU CALCUL DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OBLIGATOIRE A VERSER A L'ECOLE NOTRE DAME.

Appelé à se prononcer sur le nouveau calcul de la participation financière obligatoire à verser à l'Ecole Notre Dame, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le montant de la participation financière obligatoire et autorise Monsieur Le Maire à verser à l'Ecole Notre-Dame la somme de 48 468 €.pour l'année 2021.

2021-08-15 – PROJET DE CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX DANS LE CADRE DES ACTIVITES EXTRA ET PERISCOLAIRES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE».

Appelé à se prononcer sur le projet de convention d'utilisation des locaux communaux dans le cadre des activités extra et périscolaires par la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*», le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ce projet de convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer selon les termes proposés.

2021-08-16 - PROJET DE DENOMINATION SALLE DU BASKET A LA POUDRIERE

Appelé à se prononcer sur le projet de dénomination de la salle de Basket située à la Poudrière « Michel ESPERON » afin de rendre hommage à cet homme qui a œuvré dès la création du Club en 1975 et contribué à son ascension jusqu'à devenir le club n° 1 du basket féminin en France, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de surseoir à cette décision.

2021-08-17 – DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

★ Décision portant sur la cession d'un véhicule.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'aliénation d'un véhicule qui n'est plus utilisé par les services au prix de 200 €.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

La séance est levée à 22 h 30.

L'intégralité des extraits de délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services, copies seront délivrées à la demande.